

**FORMATION : REALISER LES TAILLES DE FORMATION ET DE
PRODUCTION DU VIGNOBLE**

**DOSSIER D'INSCRIPTION
SESSION DU 14 AU 18 DECEMBRE 2020**

Ce dossier contient :

- ✓ 1 : Fiche signalétique
- ✓ 2 : Programme de formation
- ✓ 3 : Devis et conditions générales
- ✓ 4 : Dossier engagement (dossier médical, décharge responsabilité civile, contrat d'utilisation de l'image, Charte engagement RGPD)
- ✓ 5 : Dossier hébergement/restauration (fiche engagement de réservation, fiche tarifs, liste des affaires à prévoir à l'internat)

Le documents 1, 3, 4 et 5 sont à renvoyer au :

CFAA/CFPPA DU LOT
Prairie du Château
46120 LACAPELLE MARIVAL

Le document 2, la fiche tarifs et la liste des affaires à prévoir à l'internat) sont
à conserver par le candidat.

RAPPEL : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

**FORMATION POUR L'OBTENTION D'UNE ATTESTATION DE SUIVI
DE FORMATION : REALISER LES TAILLES DE FORMATION ET
PRODUCTION DU VIGNOBLE**

Document 1

FICHE SIGNALÉTIQUE

CANDIDAT :

Nom :

Prénom :

Adresse : _____ **C.P.* :**
L L L L L

Ville :

N° Tél : _____ **Portable :** _____ **Fax :**

MAIL :

Date de naissance :

Lieu de naissance : _____ **Département (CP):** _____

Situation professionnelle :

Salarié, secteur :

Agriculteur

Demandeur d'emploi

Autre ; précisez :

Financement Envisagé (joindre les documents à faire compléter au centre de formation, le cas échéant) :

Employeur : Nom et adresse : _____
L'employeur peut demander une aide s'il cotise auprès d'un organisme collecteur (OPCA, FAFSEA, INTERGROS...)

⇒ **Fond de formation de votre employeur (s'il demande le financement) :** _____

VIVEA (fond de formation pour les agriculteurs)

Pôle Emploi ⊗ **Numéro Identifiant, département de l'agence) :**

Financement personnel

PROGRAMME PREVISIONNEL

(Soumis à éventuelles modifications en fonction de la disponibilité des intervenants)

Jour 1 : Lundi 14 Décembre 2020

9 h 00 – 12 h30 :

Accueil Administratif, présentation de la formation
Anatomie et physiologie de la vigne

12 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner

13 h 30 – 17 h 00 :

Principes de la taille de formation

19 heures : dîner

Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.

L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin

L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai.

Jour 2 : Mardi 15 Décembre 2020

7 h 15 – 8 h 00 : Petit déjeuner

09 h 00 – 12 h 30 :

Principes de la taille de formation

12 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner

13 h 30 – 17 h 00 :

Protection, matériels, équipements, gestes et posture

19 heures : dîner

Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.

L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin

L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai

Jour 3 : Mercredi 16 Décembre 2020

7 h 15 – 8 h 00 : Petit déjeuner

09 h 00 – 12 h 30 :

Pratique accompagnée sur le terrain de la taille de fructification (tailles Guyot, Guyot mixte et Cordon de Royat)

12 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner

13 h 30 – 17 h 00 :

Pratique accompagnée sur le terrain de la taille de fructification (tailles Guyot, Guyot mixte et Cordon de Royat)

19 heures : dîner

Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.

L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin

L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai

Jour 4 : Jeudi 17 Décembre 2020

7 h 15 – 8 h 00 : Petit déjeuner

09 h 00 – 12 h 30 :

Connaître le principe de la taille non-mutilante

12 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner

13 h 30 – 17 h 00 :

Intérêt du pré-taillage mécanique et adaptation de la taille

19 heures : dîner

Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.

L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin

L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai

Jour 5 : Vendredi 18 Décembre 2020

7 h 15 – 8 h 00 : Petit déjeuner

09 h 00 – 12 h 30 :

Taille et maladies du bois

12 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner

13 h 30 – 17 h 00 :

Taille et maladies du bois

19 heures : dîner

Les heures de repas sont destinées aux personnes intéressées par nos prestations de restauration.

L'internat est fermé du vendredi soir au lundi matin

L'accueil pour accéder à l'internat ferme à 21 heures 45 dernier délai

DEVIS DE FORMATION

Bénéficiaire : _____

Organisme de formation : CFAA/CFPPA du Lot

Adresse de la formation :

CFAA-CFPPA du Lot – 422 LACOSTE, 46090 LE MONTAT

Personne à contacter : Mme BELVEZE, Directrice
 05.65.40.80.28

Tél. :

Action de formation : Etre capable de tailler la vigne en fonction des principaux modes de conduites du vignoble

Niveau d'entrée requis : Aucun

Validation fin de formation : Attestation de suivi de formation.

Date prévisionnelle de début : Lundi 14 Décembre 2020 Date de fin : Vendredi 18
 Décembre 2020

	Durée	Coût horaire	Montant TTC
Formation : Réaliser les tailles de formation et de production du vignoble	35h 00	20 €	700 €
TOTAL	35 h 00		700 €

Le CFAA/CFPPA du Lot n'est pas assujetti à la T.V.A.

N° de Siret : 19460490600082

N° de déclaration d'existence : 73 46 P 0004 46

Fait à Lacapelle Marival, le 01/10/2020
 La Directrice du CFAA / CFPPA du Lot

LE DEMANDEUR,

« **JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE
 ET ACCEPTE LES TERMES ET LES
 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
 FIGURANT EN ANNEXE DU PRÉSENT DEVIS** »



Conditions générales de vente CFPPA du Lot

CODE DU COMMERCE L 441-1 ET SUIVANTS
MODIFIE PAR ORDONNANCE N°2019-359 DU 24 AVRIL 2019
VALIDEES PAR LA DELIBERATION N° 2019-3-68 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPLEFPA DE
FIGEAC DU 18-11-2019

INTRODUCTION

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTES (CGV), S'APPLIQUENT A TOUTES LES OFFRES DE FORMATION PROPOSEES PAR LE CFPPA DU LOT ENTRANT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES CATEGORIES PREVUES A L'ARTICLE L 6313-1 DE LA SIXIEME PARTIE DU CODE DU TRAVAIL, ET FAISANT L'OBJET D'UNE COMMANDE DE LA PART DU CLIENT, A L'EXCLUSION DES ACTIONS REGIEES PAR UN CAHIER DES CHARGES SPECIFIQUES.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

POUR TOUTE ACTION DE FORMATION, UN DEVIS EST ETABLI ET ENVOYE AU CLIENT. CE DEVIS EST VALABLE POUR UNE PERIODE DE 6 MOIS II DOIT ETRE IMPERATIVEMENT RETOURNE SIGNE POUR ACCORD (VALANT ACCORD EGALEMENT DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE). A RECEPTION DU DEVIS SIGNE, LES MODALITES CI-APRES S'APPLIQUENT :

SELON L'ARTICLE L6353-1 DU CODE DU TRAVAIL, POUR LA REALISATION DES ACTIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 6313-1 UNE CONVENTION EST CONCLUE ENTRE L'ACHETEUR ET L'ORGANISME QUI LES DISPENSE, PRECISANT A MINIMA : L'INTITULE, L'OBJECTIF ET LE CONTENU DE L'ACTION, LES MOYENS PREVUS, LA DUREE ET LA PERIODE DE REALISATION, LES MODALITES DE DEROULEMENT, DE SUIVI ET DE SANCTION DE L'ACTION, LE PRIX ET LES MODALITES DE REGLEMENT. LE CLIENT EN REÇOIT TROIS EXEMPLAIRES DONT DEUX SONT IMPERATIVEMENT RETOURNES SIGNES ET REVETUS DU CACHET AU CFPPA DU LOT.

SELON L'ARTICLE L6353-8 DU CODE DU TRAVAIL, DES PRECISIONS COMPLEMENTAIRES SERONT COMMUNIQUEES AU STAGIAIRE AVANT LA RENTREE EN FORMATION SI LA CONVENTION CI-DESSUS NE LES INTEGRENT PAS.

SELON LES ARTICLES L6353-3 ET 4 DU CODE DU TRAVAIL, POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE QUI ENTREPREND UNE ACTION DE FORMATION A TITRE INDIVIDUEL ET A SES FRAIS, UN CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE SERA ETABLI AVANT L'INSCRIPTION DEFINITIVE DU STAGIAIRE ET TOUT REGLEMENT DE FRAIS, PRECISANT A MINIMA, A PEINE DE NULLITE : LA NATURE, LA DUREE, LE PROGRAMME ET L'OBJET DE L'ACTION DE FORMATION, LES EFFECTIFS CONCERNES, LE NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS POUR SUIVRE LA FORMATION ET OBTENIR LES QUALIFICATIONS AUXQUELLES ELLE PREPARE, LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LA FORMATION EST DONNEE AUX STAGIAIRES, NOTAMMENT LES MODALITES DE FORMATION DANS LE CAS DES FORMATIONS REALISEES EN TOUT OU EN PARTIE A DISTANCE, LES MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE AINSI QUE LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET LA NATURE DE LA SANCTION EVENTUELLE DE LA FORMATION, LES DIPLOMES, TITRES OU REFERENCES DES PERSONNES CHARGEES DE LA FORMATION PREVUE PAR LE CONTRAT, LES MODALITES DE PAIEMENT AINSI QUE LES

CONDITIONS FINANCIERES PREVUES EN CAS DE CESSATION ANTICIPEE DE LA FORMATION OU D'ABANDON EN COURS DE STAGE. LE CLIENT EN REÇOIT TROIS EXEMPLAIRES DONT DEUX SONT IMPERATIVEMENT RETOURNES SIGNES AU CFPPA DU LOT.

LE CLIENT REÇOIT UNE CONVOCATION NOMINATIVE AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION PRECISANT LES DATES ET LIEUX DE SON DEROULEMENT.

UNE ATTESTATION DE FORMATION NOMINATIVE EST ADRESSEE AU BENEFICIAIRE AVEC COPIE AU CLIENT SI DIFFERENT, EN FIN DE FORMATION OU AU PLUS TARD AU MOMENT DE L'EDITION DE LA FACTURE. LE CFPPA DU LOT S'ENGAGE A FOURNIR LES JUSTIFICATIFS DE REALISATION DE LA FORMATION DEMANDES PAR LE CLIENT.

TOUTE COMMANDE DE FORMATION IMPLIQUE L'ADHESION ENTIERE ET SANS RESERVE DU CLIENT AUX PRESENTES CGV.

LE CLIENT RECONNAIT A CET EFFET QUE, PREALABLEMENT A LA COMMANDE, IL A BENEFICIE DES INFORMATIONS ET CONSEILS SUFFISANTS PAR LE

CFPPA DU LOT LUI PERMETTANT DE S'ASSURER DE L'ADEQUATION DE L'OFFRE DE SERVICES A SES BESOINS.

L'ENSEMBLE DES STAGIAIRES EN CONVENTION OU CONTRAT AVEC LE CFPPA DU LOT SONT SOUMIS A L'ACCEPTATION ET AU RESPECT DE SON REGLEMENT INTERIEUR.

LE CFPPA DU LOT SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE DE TOUTE FORMATION, ET CE A TOUT MOMENT, TOUT PARTICIPANT DONT LE COMPORTEMENT GENERAIT LE BON DEROULEMENT DE LA FORMATION OU MANQUERAIT GRAVEMENT AUX PRESENTES CGV OU AU RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR.

TARIFS

LES TARIFS DES FORMATIONS RENVOIENT SOIT AUX TARIFS CONVENTIONNELS (OPCO, MARCHES...), SOIT AUX TARIFS ADOPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPLEFPA « ANIMAPOLE ». **CES DERNIERS SONT CONSULTABLES SUR DEMANDE.**

TOUTS LES PRIX SONT INDIQUES EN EUROS, NETS DE TOUTE TAXE : LE CFPPA U LOT N'ETANT PAS ASSUJETTI A LA TVA.

LES TARIFS COMPRENNENT LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES REMIS PENDANT LA FORMATION.

LES REPAS, L'HEBERGEMENT ET LES FRAIS LIES A DES SORTIES/VISITES/VOYAGES NON OBLIGATOIRES (SELON LES FORMATIONS) SONT DES SERVICES FACULTATIFS ET NE SONT DONC PAS COMPRIS DANS LE PRIX DE LA FORMATION. ILS SONT A LA CHARGE DU CLIENT SELON LES TARIFS ADOPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPLEFPA « ANIMAPOLE ».

FACTURATION ET REGLEMENT

LES MODALITES DE REGLEMENT SONT STIPULEES DANS LA CONVENTION OU LE CONTRAT SIGNE AVEC LE COMMANDITAIRE ET OU LE BENEFICIAIRE.
SELON L'ARTICLE L6353-6 DU CODE DU TRAVAIL, AUCUNE SOMME NE PEUT ETRE EXIGEE DU STAGIAIRE AVANT L'EXPIRATION DU DELAI DE RETRACTATION PREVU A L'ARTICLE L6353-5.
SELON L'ARTICLE L6353-6 DU CODE DU TRAVAIL, IL NE PEUT ETRE PAYE A EXPIRATION DE CE DELAI UNE SOMME SUPERIEURE A 30 % DU PRIX CONVENU. LE SOLDE DONNE LIEU A ECHELONNEMENT DES PAIEMENTS AU FUR ET A MESURE DU DEROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION. CET ECHEANCIER SUR DEMANDE DU CLIENT SERA STIPULE DANS LA CONVENTION OU LE CONTRAT.
LA FACTURATION SERA ETABLIE PAR LE CFPPA DU LOT SELON L'ECHEANCIER OU EN FIN DE FORMATION.

DES ACOMPTES SERONT DEMANDES AU CLIENT DANS LE RESPECT DE L'ARTICLE L6353-6 DU CODE DU TRAVAIL.

LE REGLEMENT DE L'INTEGRALITE DU PRIX DE LA FORMATION EST A EFFECTUER A RECEPTION DE LA FACTURE ET DANS UN DELAI MAXIMUM DE 30 JOURS COMPTANT, SANS ESCOMPTE.

LES MOYENS DE REGLEMENT SONT LES SUIVANTS PAR ORDRE DE PRIORITE :
- PAR CARTE BANCAIRE AUPRES DU REGISSEUR DE RECETTES DU CFPPA DU LOT

- PAR VIREMENT BANCAIRE
- PAR TELEPAIEMENT (DES L'ACTIVATION DU SERVICE PAYFIP)
- PAR ADHESION AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL (EN REEMPLISSANT ET SIGNANT LE MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA PROPOSE DANS LA CONVENTION OU LE CONTRAT DE FORMATION)
- PAR CHEQUE A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE DE L'EPLFPA « ANIMAPOLE ».

DANS LE CAS DE RETARDS DE PAIEMENT DE PLUS DE TROIS MOIS, APRES NOTIFICATION EXECUTOIRE ET JUSQU'A PARFAIT PAIEMENT, LE CFPPA DU LOT SE RESERVE LE DROIT D'APPLIQUER UNE INDEMNITE FORFAITAIRE DE NON-PAIEMENT DE 40 €.

EN CAS DE NON-PAIEMENT DANS LE DELAI IMPARTI, LA PROCEDURE DE RECOURS AMIABLE SERA MISE EN PLACE PAR L'AGENT COMPTABLE DE L'EPLFPA « ANIMAPOLE » : ENVOI D'UN RAPPEL ET D'UN DERNIER RAPPEL AVANT POURSUITES VALANT NOTIFICATION EXECUTOIRE. EN CAS D'ECHEC, UNE SAISIE ADMINISTRATIVE A TIERS DETENTEUR SERA ENTREPRISE. EN CAS D'ECHEC, DES POURSUITES PAR VOIE D'HUISSIER DE JUSTICE SERONT ENSUITE ENGAGEES ET CELLES-CI ENTRAINERONT DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES ENTIEREMENT A LA CHARGE DU CLIENT.

SI LE CLIENT SOUHAITE APPLIQUER UNE SUBROGATION AVEC LE FINANCEUR DONT IL DEPEND (OPCO PAR EXEMPLE), IL LUI APPARTIENT.
- DE FAIRE UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION ET DE TRANSMETTRE UNE COPIE DU CONTRAT AU CFPPA DU LOT :

- DE L'INDIQUER EXPLICITEMENT SUR SON BULLETIN D'INSCRIPTION OU SUR SON BON DE COMMANDE.

SI LE FINANCEUR NE PREND EN CHARGE QUE PARTIELLEMENT LE COUT DE LA FORMATION, LE RELIQUAT SERA FACTURE AU CLIENT. SANS CONTRAT DE SUBROGATION AVEC LE FINANCEUR, LE CLIENT SERA FACTURE DE L'INTEGRALITE DU COUT DE LA FORMATION.

LE CFPPA DU LOT SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE INSCRIPTION DE LA PART D'UN CLIENT POUR MOTIF LEGITIME ET NON DISCRIMINATOIRE, ET NOTAMMENT DE REFUSER TOUTE COMMANDE D'UN CLIENT AVEC LEQUEL IL EXISTERAIT UN LITIGE RELATIF AU PAIEMENT D'UNE COMMANDE ANTERIEURE.

REPORT ET ANNULATION

PAR LE CFPPA

LE CFPPA DU LOT SE RESERVE LE DROIT EXCEPTIONNEL D'ANNULER OU DE REPORTER UNE FORMATION, LORSQUE LE NOMBRE DE PARTICIPANTS EST JUGE INSUFFISANT OU POUR TOUTE AUTRE CIRCONSTANCE EXCEPTIONNELLE. EN CAS D'ANNULATION DU FAIT DU CFPPA DU LOT, LE CANDIDAT EST AVERTI HUIT JOURS OUVRES AU MINIMUM AVANT LE DEBUT DE FORMATION.

SELON L'ARTICLE L6354-1 DU CODE DU TRAVAIL, EN CAS D'INEXECUTION TOTALE OU PARTIELLE D'UNE PRESTATION DE FORMATION, L'ORGANISME PRESTATAIRE REMBOURSE AU COCONTRACTANT LES SOMMES INDUMENT PERÇUES DE CE FAIT.

DANS LE CAS D'ACTION PLANIFIEES PAR LE CENTRE, CELUI-CI METTRA TOUT EN ŒUVRE AFIN DE PROPOSER UNE NOUVELLE DATE AU BENEFICIAIRE.

PAR LE CLIENT :

SELON L'ARTICLE L6353-5 DU CODE DU TRAVAIL, DANS LE DELAI DE DIX JOURS A COMPTER DE LA SIGNATURE DU CONTRAT, LE STAGIAIRE PEUT SE RETRACTER PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION. TOUTE ABSENCE PARTIELLE OU TOTALE DU STAGIAIRE NE POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE RENEGOCIATION DU PRIX STIPULE DANS LA CONVENTION OU LE CONTRAT. AINSI, TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIEE LEGALEMENT SERA INTEGRALEMENT FACTUREE AU BENEFICIAIRE.

SELON L'ARTICLE L6353-7 DU CODE DU TRAVAIL, SI, PAR SUITE DE FORCE MAJEURE DUMENT RECONNUE, LE STAGIAIRE EST EMPECHE DE SUIVRE LA FORMATION, IL PEUT ROMPRE LE CONTRAT. DANS CE CAS, SEULES LES PRESTATIONS EFFECTIVEMENT DISPENSEES SONT FACTUREES A DUE PROPORTION DE LEUR VALEUR PREVUE AU CONTRAT

CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

LE CLIENT NE PEUT UTILISER LES PROPOSITIONS, TRAVAUX, ETUDES ET CONCEPTS, METHODES ET OUTILS DU CFPPA DU LOT QUE POUR LES FINS STIPULEES A LA COMMANDE ET NE PEUT LES DIFFUSER.

LE CFPPA DU LOT DETIENT SEUL LES DROITS INTELLECTUELS AFFERENTS AUX FORMATIONS QU'IL DISPENSE ; DE SORTE QUE LA TOTALITE DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES, QUELLE QU'EN SOIT LA FORME (PAPIER, NUMERIQUE, ORALE) UTILISES DANS LE CADRE DE LA COMMANDE DEMEURE SA PROPRIETE EXCLUSIVE

LE CLIENT S'INTERDIT, PAR QUELQUE MOYEN QUE CE SOIT, D'UTILISER, REPRODUIRE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOTALITE OU EN PARTIE, D'ADAPTER, DE MODIFIER, DE TRADUIRE, DE REPRESENTER, DE COMMERCIALISER OU DE DIFFUSER A DES MEMBRES DE SON PERSONNEL NON PARTICIPANT AUX FORMATIONS DU CFPPA DU LOT OU A DES TIERS LES SUPPORTS DE COURS OU AUTRES RESSOURCES PEDAGOGIQUES MIS A SA DISPOSITION SANS L'AUTORISATION EXPRESSE ET ECRITE DU CFPPA DU LOT. LES PARTIES S'ENGAGENT A GARDER CONFIDENTIELS LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS DE NATURE ECONOMIQUE, TECHNIQUE OU COMMERCIALE CONCERNANT L'AUTRE PARTIE AUXQUELS ELLES POURRAIENT AVOIR ACCES AU COURS DE L'EXECUTION DU CONTRAT

INFORMATIQUE ET LIBERTE

SELON L'ARTICLE L6353-9 DU CODE DU TRAVAIL, DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE DEMANDEES AU CANDIDAT A UNE ACTION DE FORMATION AFIN D'APPRECIER SON APTITUDE A SUIVRE CETTE ACTION DE FORMATION, QU'ELLE SOIT SOLLICITEE, PROPOSEE OU POURSUIVIE. CES INFORMATIONS DOIVENT PRESENTER UN LIEN DIRECT ET NECESSAIRE AVEC L'ACTION DE FORMATION ET IL DOIT Y ETRE REPONDU DE BONNE FOI.

LES INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL QUI SONT COMMUNIQUEES PAR LE CLIENT AU CFPPA DU LOT SONT DESTINEES AUX SERVICES DU CENTRE POUR LA GESTION DE L'INSCRIPTION ET POUR REPONDR AUX DEMANDES DE FORMATION DES COCONTRACTANTS.

ELLES POURRONT ETRE COMMUNIQUEES AUX PARTENAIRES CONTRACTUELS DU CFPPA DU LOT CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI INFORMATIQUE N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 ET AU REGLEMENT EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES DU 25 MAI 2018 (RGPD 2016/679 RELATIF A LA PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES A L'EGARD DU TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET A LA LIBRE CIRCULATION DE CES DONNEES), LE CLIENT DISPOSE D'UN DROIT D'ACCES PERMANENT, DE RECTIFICATION ET DE SUPPRESSION DES INFORMATIONS LE CONCERNANT AYANT ETE COLLECTEES PAR LE CFPPA DU LOT LE CLIENT POURRA ADRESSER SA DEMANDE EN ADRESSANT SA DEMANDE PAR COURRIER POSTAL FIGURANT SUR LA FACTURE OU PAR COURRIEL A L'ADRESSE SUIVANTE :CFA.LOT@EDUCAGRI.FR

CONTESTATION ET LITIGES

TOUTE CONTESTATION QUI N'AURAIT PAS ETE REGLEE A L'AMIABLE SERA SOUMISE A LA LOI FRANÇAISE ET PORTEE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

**Ce dossier doit impérativement être complété et joint
au dossier d'admission**

NOM :

PRENOM :

Classe/Formation:

A remplir par vous

Fiche d'urgence et fiche de santé

PS : L'élève ou l'étudiant doit toujours avoir sur lui :

- sa **CARTE VITALE** (distribuée à tous les bénéficiaires de 16 ans et plus),
- la photocopie de l'**ATTESTATION** de Sécurité Sociale et de Mutuelle, à jour de ses droits tout au long de l'année scolaire

FICHE D'URGENCE

Document non confidentiel valable dans l'enceinte du CFAA-CFPPA ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Nom : Prénom :
 Date de Naissance : Lieu de naissance :
 Sexe : M F
 Numéro de portable :

Personnes à prévenir **COCHER LE REPRESENTANT LEGAL.**

Statut :	Statut :	Statut :
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tel domicile :	Tel domicile :	Tel domicile :
Tel travail :	Tel travail :	Tel travail :
Portable :	Portable :	Portable :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de signaler (allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

FICHE DE SANTE 2020/2021

Nom et prénom de l'apprenant :

.....

Formation :

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :

.....

Allergie(s) :

.....

.....

Handicap ou déficience :

Présentez-vous une déficience **auditive** **visuelle**

Une difficulté d'apprentissage : **dyslexie** **dyspraxie** **dysphasie** **dyscalculie**

dysorthographe **autre**.....

Le trouble est-il diagnostiqué ? oui non

Suivi orthophonique : en cours arrêté aucun

Dossier MDPH : constitué année.....

Dans les classes précédentes, il y avait : PAI ou PPS Equipe éducative

Aménagement d'examen

Souhaitez-vous une mise en place de PAI pour cette année ? oui non

Souhaitez-vous un dossier d'aménagement d'examens ? oui non

Un trouble de la santé évoluant sur une longue période : oui non

Traitement(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné

Adresse complète

Date de naissance

Apprenant au CFAA – CFPPA du Lot en formation :

Nom et adresse du médecin traitant :

N° téléphone du médecin traitant :

AUTORISE :

- ▶ l'administration de l'établissement
- ▶ le tuteur de stage en entreprise ou maître d'apprentissage
- ▶ à faire dispenser les soins reconnus nécessaires et à prendre toutes les mesures utiles pour une opération chirurgicale d'urgence (y compris l'anesthésie) ou pour une hospitalisation.

Je laisse le choix à l'administration de l'établissement, au tuteur de stage en entreprise ou au maître d'apprentissage de choisir le médecin, le chirurgien et l'hôpital.

Le

L'apprenant majeur
ou le représentant légal

La Directrice du CFAA – CFPPA du Lot



S BELVEZE

**MERCI D'UTILISER CE MODELE DE
LETTRE AFIN DE REDIGER VOTRE
DECHARGE DE RESPONSABILITE DU CFAA**

Nom Prénom
Adresse
CP VILLE

CFAA / CFPPA DU LOT
Avenue de la Garenne
46500 GRAMAT

Je soussigné, **NOM PRENOM**, décharge le
CFAA/CFPPA du Lot de toute responsabilité, en particulier pour ce qui est de ma rémunération,
de ma couverture sociale et des risques incombant aux accidents et maladies professionnelles
pouvant survenir au centre ou sur les lieux où s'effectuent la formation pratique.

Date

Signature

CONTRAT D'UTILISATION DE L'IMAGE

Entre les soussignés :

NOM, Prénom :

Inscrit en formation :

Et

Le CFAA-CFPPA du Lot

Avenue de la Garenne

46500 GRAMAT

Représenté par sa directrice, Sandrine BELVEZE

Ci-après dénommé « l'établissement »

Article 1

L'établissement détient le droit exclusif d'utilisation des photos ou vidéos représentant l'apprenant, prises au cours de sa formation.

Article 2

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans quel que soient les liens de l'apprenant avec l'établissement.

Article 3

Les photos ou vidéos ne pourront être utilisées que dans le cadre de la promotion - en interne ou en externe - de l'établissement et de ses formations sur les supports suivants :

Brochures ou affiches informatives relatives aux formations proposées par l'établissement.

Stands de présentation des formations de l'établissement

Site Internet de l'établissement

Communiqués de presse

Diaporamas, films, vidéo et CD

Article 4

L'apprenant s'engage à ne demander ni rémunération, ni droit d'utilisation pour les utilisations précitées.

Fait à GRAMAT, le

Nom et Signature de l'apprenant **précédé de la mention « lu et approuvé »** :

Le cas échéant, Nom et Signature du représentant légal de l'apprenant **précédé de la mention « lu et approuvé »** :

La Directrice du CFAA-CFPPA du Lot,



Sandrine BELVEZE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Règlement Général sur la Protection des Données

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un règlement européen applicable depuis le 25 mai 2018. Son objectif est de renforcer le droit des personnes (droit à l'accès, droit à l'oubli, droit à la portabilité, etc.), d'encadrer des obligations des acteurs relativement au traitement des informations personnelles, et de réguler les traitements de données par les entreprises en renforçant la coopération entre les autorités de protection.

Le CFAA-CFPPA du Lot considère la relation de confiance avec ses clients, ses bénéficiaires de formation et ses collaborateurs comme un élément essentiel de sa démarche qualité et de son offre de service.

Nos engagements :

1. Désigner un délégué à la protection des données (Art.37*)
2. Respecter vos instructions liées au traitement des données personnelles dans le cadre de la RGPD selon nos engagements contractuels (Art.28.3.a)
3. Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles soient engagées contractuellement, à une obligation de confidentialité. (Art.28.3.b)
4. Informer et contractualiser tout recrutement de sous-traitant ultérieur (Art.28.2* et Art.28.4*) en nous assurant qu'il présente des garanties suffisantes
5. Notifier, toute violation de données, une fois le périmètre impacté identifié, dans les délais correspondant aux obligations du règlement. (Art.33*)
6. Prendre toutes les mesures nécessaires pour vous garantir un traitement des données personnelles dans le respect des bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information (Art.32*)
7. Mener des actions d'information et de sensibilisation auprès de tous ses collaborateurs sur la sécurité informatique et la protection des données (Art.39 b*)
8. Tenir un registre des catégories d'activités de traitements que nous effectuons pour votre compte (Art.30.2*)
9. S'inscrire dans une démarche active d'amélioration permanente de l'application du RGPD.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition que vous pourrez exercer à tout moment en vous adressant à : cfa.lot@educagri.fr

Information relative à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies par le CFAA-CFPPA vous concernant peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné aux services de formation et comptabilité du CFAA-CFPPA, avec pour finalité le meilleur traitement de vos demandes, de gestion de votre dossier stagiaire ou client, de votre suivi de formation et post formation, et à des fins statistiques dans le but du suivi de qualité de nos prestations et de prospection commerciale. Ces données seront conservées maximum 10 ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition que vous pourrez exercer à tout moment en vous adressant à : cfa.lot@educagri.fr

Fait à
Le
Signature :

Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016

ENGAGEMENT DE RESERVATION DE CHAMBRE(S) / DE REPAS

Je soussigné(e),

Nom* :

Prénom* :

Agissant en qualité de :

Pour l'organisme :

Adresse courrier* :

Adresse mail :

Numéro de téléphone* :

Intolérances (*préciser lesquels*)

(* renseignements obligatoires)

Déclare vouloir réserver des places à l'internat ou des repas au self du CFAA/CFPPA du Lot :

Nombre(s) de chambre(s) souhaitée(s) : Chambre individuelle Chambre de 4
 (Sous réserve de places disponibles)

		NOMBRE	DATE(S)
INTERNAT	Nuitée(s)		
SELF	Petit déjeuner(s) : (matin)		
	Déjeuner(s) : (midi)		
	Dîner(s) : (soir)		
Nombre de personnes		<u>Homme(s) :</u>	<u>Femme(s) :</u>

Pour la période de formation : du au

Je m'engage à payer le tarif en vigueur.

Une convention ou un contrat de formation professionnelle sera établi(e).

Document rempli à : le :
 Signature :

NB :

- Vous signerez un document d'emprunt de clés ; en cas de perte, le remboursement sera à votre charge.
- Cet engagement vaut réservation sous réserve de places disponibles.
- **ATTENTION :** Cet engagement est modifiable jusqu'à 15 jours avant votre réservation, après cette échéance, toute annulation vous sera facturée.
- Le CFAA/CFPPA (ainsi que son internat) est fermé du vendredi soir au lundi matin.
- Les horaires de repas sont les suivants : petit déjeuner : 7 h 15 / 8 h 00 ; déjeuner 12 h 30 ; dîner 19 h/19h30

TARIFS
RESTAURATION ET HEBERGEMENT
AU CFAA-CFPPA DU LOT

POUR LES APPRENANTS DU CFPPA DU LOT
(FORMATIONS COURTES ET CONTINUES POUR ADULTES)

Tarifs valables pour l'année scolaire 2019-2020

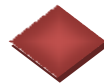
Hébergement, restauration sur le site de Lacapelle-Marival

	APPRENANTS DU CFAA/CFPPA
Nuitée chambre de 4 lits	10 €
Nuitée chambre individuelle (nombre de places limité)	15 €
Repas	6.40 €
Petit-déjeuner	2.10 €

NB : Pas d'hébergement/restauration le week-end.

Téléphone pour joindre l'internat : 06 43 88 64 04

LISTE DES AFFAIRES A PREVOIR POUR L'HEBERGEMENT A L'INTERNAT DU CFAA/CFPPA DU LOT



- drap, drap housse, taie de traversin (lit 1 place)
- possibilité d'amener une couette(les couvertures sont fournies)
- serviettes de toilette
- trousse de toilette (gel douche, shampoing, dentifrice.....)

**NB : CES AFFAIRES SONT OBLIGATOIRES POUR DES RAISONS SANITAIRES
(NON FOURNIES PAR L'ETABLISSEMENT)
DANS LE CAS DU NON RESPECT DES FOURNITURES DE LIT, UN KIT JETABLE VOUS
SERA IMPOSE ET FACTURE 15€**